

Nous vous rappelons les possibilités et les délais de réservations aux activités suivantes :

POSSIBILITES PROPOSEES	
<p>Avec le Portail Familles</p> <p>A partir du 21 août 2017, vous pourrez faire des réservations ou apporter des modifications en tenant compte des consignes présentées dans ce tableau</p>	<p>Pour le mercredi : au plus tard le dimanche précédent avant minuit.</p> <p>Pour les petites vacances (Octobre, Noël, Hiver, Printemps) : au plus tard le dimanche avant minuit, <u>une semaine avant le début de la période des petites vacances.</u></p> <p>Pour les vacances d'été 2018 : se renseigner début juin 2018.</p>
<p>Sans le Portail Familles</p> <p>Vous pourrez faire des réservations ou apporter des modifications en tenant compte des consignes présentées dans ce tableau</p> <p>Tél : 02 33 19 06 20 Mail : serviceenfance@ccas.coutances.fr Courrier : 13A, rue Régis Messac 50200 Coutances Aux heures d'ouverture du Pôle Enfance : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : De 9h à 12h et de 13h30 à 17h Mercredi : de 9h à 12h</p>	<p>Pour le mercredi : au plus tard le vendredi précédent jusqu'à 17h.</p> <p>Pour les petites vacances (Octobre, Noël, Hiver, Printemps) : au plus tard le vendredi jusqu'à 17h, <u>une semaine avant le début de la période des petites vacances.</u></p> <p>Pour les vacances d'été 2018 : se renseigner début juin 2018.</p>

L'application du tarif des accueils de loisirs est fonction du quotient familial, merci de joindre les justificatifs suivants :

- **Un justificatif de domicile**
- **Un justificatif du quotient familial CAF du mois précédent la demande** (si ce justificatif n'est pas disponible joindre l'avis d'imposition 2016 et le relevé du montant mensuel des prestations reçues le mois précédent la demande).